

# La prise de Cayenne en 1664 : une nouvelle perspective

William JENNINGS<sup>1</sup>

Le projet d'empire colonial de Louis XIV s'annonce aux Amériques en mai 1664 lorsque la flotte de la Compagnie de la France « Equinoctiale » arrive en Guyane prendre la colonie hollandaise de Cayenne. Deux vaisseaux de la marine française remplis de troupes accompagnent la flotte et signalent l'imposition du pouvoir royal, imposition qui deviendra claire quelques jours plus tard quand, comme prévu par Colbert, la Compagnie de la France Equinoctiale devient celle des Indes Occidentales. Le ministre souhaite ainsi agrandir la marine marchande, développer le commerce colonial français et mettre fin aux querelles des seigneurs-proprétaires des îles.<sup>2</sup> Après Cayenne, les troupes et leur général, Alexandre de Prouville de Tracy, iront aux Antilles puis en Nouvelle-France, laissant ainsi leur marque presque partout dans le nouvel empire. Malgré son importance comme premier pas impérial de Louis XIV, la prise de Cayenne, sujet de la présente étude, demeure méconnue, les témoignages étant peu nombreux et peu fiables. La découverte du rapport inédit du notaire de l'expédition, permettra de mieux connaître cet événement qui se trouve à la charnière entre colonie privée indépendante et empire colonial français.

La Compagnie de la France Equinoctiale est la première compagnie coloniale française qui réussit à s'implanter en Guyane, même si elle répète les mêmes erreurs que les deux compagnies précédentes, qui ont échoué. La première, la Compagnie du Cap du Nord, a envoyé en 1643 plusieurs centaines de personnes à Cayenne sous Charles Poncet de

---

1. Université de Waikato (Nouvel-Zélande).

2. Sur ces seigneurs-proprétaires, v. Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700 : Tropics of discontent ?* (Baltimore, Johns Hopkins, 2008), ch. 4 ; Armand Nicolas, *Histoire de la Martinique* (Paris, L'Harmattan, 1996), tome I et Jacques Petitjean Roget, « La société d'habitation à la Martinique : un demi-siècle de formation 1635-1685, » thèse d'état, 1978, Université de Paris VII. Sur les débuts de la Compagnie des Indes Occidentales, v. Philip P. Boucher, « Comment se forme un ministre colonial : l'initiation de Colbert, 1651-1664 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 373 (1983), p. 431-452.

Brétigny, dont les folies de grandeur ont rapidement détruit l'entreprise<sup>3</sup>. La Compagnie de la Terre Ferme de l'Amérique, fondée en 1651, n'a pas non plus duré longtemps malgré le soutien discret de Fouquet<sup>4</sup>. Le directeur de l'expédition s'est noyé alors que les bateaux étaient encore à Paris ; son successeur, le général Royville, est assassiné en mer pour s'être montré trop autocratique<sup>5</sup>. A Cayenne une guerre civile a éclaté et les survivants ont abandonné la colonie en décembre 1653 après s'être rendu compte qu'aucun secours n'arriverait de France<sup>6</sup>.

Quelques mois plus tard Cayenne est occupé par des réfugiés chassés du Brésil hollandais après la chute de Récife en janvier 1654<sup>7</sup>. Ces réfugiés, quelques dizaines de Hollandais et autant de juifs lusophones, se mettent à planter du sucre. En 1660 ils achètent des captifs africains à Paul Languillet, capitaine français d'un bateau négrier hollandais. Peu après, de nouveaux colons arrivent d'Europe et Cayenne commence à devenir prospère.

Colbert, dès son arrivée à la Marine, s'intéresse à Cayenne et se renseigne sur la possibilité de reprendre la colonie. Un entretien entre un de ses agents et Languillet lui révèle la situation précaire dans laquelle se trouvent les réfugiés.

« Le capitaine Languillet m'a assuré qu'en 1660 et 61 il estoit à l'isle de Cahienne, pour les holandois il n'y avoit qu'environ 30 ou 40 tant hommes que femmes, qu'en la misme année Messieurs de la petite compagnie des Indes qui tenoient cy devant le Bresil envoyèrent de Guinée aud. lieu de Cahienne viron 120 esclaves tant hommes que femmes pour travailler à cultiver la terre.

Les mismes holandois avoient en outre departy en quartier de l'isle nommé Hermière à 15 à 20 familles de Juifs qui y cultivoient aussy la terre.

Le fort que les francois y ont fait bastir est a présent gardé par le Capne Languedek holandois qui luy a donné le nom du fort de Nassau. Ils y ont planté grande quantité de cannes à sucre.

Le capitaine Languillet ne trouve pas qu'il soit difficile de chasser les Holandois du lieu où ils sont, car pour les Juifs et leurs esclaves, ce ne sont que canailles desquels il ne fait point d'estat.

Cette habitation de Holandois a esté faite par des particuliers, et non par aucune compagnie formé en Holande, ainsy ce sont pauvre gens que l'on peut chasser parce qu'ils sont mal établis<sup>8</sup>. »

3. Paul Boyer, *Véritable relation de tout ce qui s'est fait et passé au voyage que M. de Brétigny fit à l'Amérique Occidentale* (Paris, Rocolet, 1654).

4. Philip P. Boucher, « A Colonial Company at the Time of the Fronde: The Compagnie de la Terre Ferme de l'Amérique ou France équinoxiale », *Terrae Incognitae*, 11 (1979), p. 43-58.

5. Gayle K. Brunelle, « The Assassination of the Sieur de Royville and the Debacle of the Compagnie de l'Amérique Equinoxiale, 1651-1654 », *Terrae Incognitae*, 45,2 (octobre 2013), p. 99-112.

6. Sur cette colonie v. Antoine Biet, *Voyage de la France équinoxiale en l'isle de Cayenne entrepris par les François en l'année 1652* (Paris, Clouzier, 1664) ; Anon, *Lettre écrite de Cayenne contenant ce qui s'est passé en la descente des François & leur établissement en l'Amérique* (Paris, Luyne 1653) ; Lawrence C. Wroth, « Some Early French Guiana Tracts : an addition to the bibliography of El Dorado », *American Antiquarian Society* (April 1925), p. 28-45 ; Philip P. Boucher, *France and the American Tropics...*

7. Arnold Wiznitzer, « The exodus from Brazil and arrival in New Amsterdam of the Jewish Pilgrim Fathers, 1654 », *Publications of the American Jewish Historical Society*, 44,2 (1954), p. 80-97.

8. Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), Colonies, C14/1, « Mémoire sur l'établissement d'une nouvelle Compagnie pour Cayenne, » 1662, fo 188.

Chasser les réfugiés de Cayenne est peu de chose mais il faut ensuite y établir une colonie, tâche onéreuse pour le Trésor. Heureusement pour Colbert, un nouveau projet voit le jour au bon moment. Joseph-Antoine Lefebvre de La Barre, un intendant connu pour son incompétence et sa corruption, propose en 1663 d'établir une colonie à Cayenne avec la Compagnie de la France Equinoctiale qu'il vient de fonder<sup>9</sup>. Colbert accepte, sachant tout de même que les nobles qui proposent de s'éloigner de la cour et fonder des colonies sont généralement des hommes de qualités médiocres.<sup>10</sup> Colbert vient de réprimer sévèrement La Barre pour la mauvaise gestion de sa province mais le projet de coloniser Cayenne tombe si bien qu'il en profite et s'en sert comme point de départ pour imposer le pouvoir royal dans les colonies<sup>11</sup>. Il nomme La Barre gouverneur de Cayenne et demande à Tracy, désormais vice-roi de l'Amérique, de prendre en main toutes les colonies. L'expédition – plus de mille personnes à bord de six vaisseaux dont quatre appartiennent à la Compagnie et deux à la Marine – quitte La Rochelle pour Cayenne le 26 février 1664.

Les sources historiques de l'expédition sont parfois fragmentaires ou contradictoires. La Barre rédige une *Description* qui a pour objectif d'attirer de nouveaux colons. Sa volonté de rassurer, alliée à un style vantard – Parkman le qualifie de « gasconnade » – rend son témoignage parfois difficile à accepter<sup>12</sup>. D'autres sources viennent de Nouvelle-France, destination finale de Tracy et ses troupes après la Guyane et les Antilles. L'un des officiers de Tracy, le capitaine de régiment François de Tapie de Monteil, laisse un livre de raison dans lequel il écrit plusieurs lignes sur Cayenne, non sans commettre quelques erreurs<sup>13</sup> :

« Nous avons ordre d'aler à Caiane pour mestre messieurs de la compagnie des Indes en possession de cette isle et en sortir les olandois qui nous l'avoient usurpée, à quoy nous réüssimes avec un succès très advantageux pour le Roy[.] »

Cette isle est elloignée de France de deux mille lieues et faut passer la Ligne. Ces habitants ne recullient que du succe et du tabac<sup>14</sup>[.] »

Le père Le Mercier, auteur de la *Relation* des Jésuites de 1664-65, donne des renseignements sur l'expédition, appris sans doute des gens qui ont suivi Tracy en Nouvelle-France. Le Mercier consacre plus de lignes au voyage en Guyane qu'à la prise de Cayenne et note que Tracy

« ...fut complimenté par les Portugais de Madere, et du Cap-verd, avec tout l'honneur qui estoit deü à sa qualité et à son mérite. Monsieur de la Barre, ayant mis pied à terre, y fut receu magnifiquement.

9. Régis Roy, « Joseph-Antoine Lefebvre, sieur de la Barre, gouverneur de la Nouvelle-France en 1682 », *Bulletin de recherches historiques*, 20 (1914), p. 46-51.

10. P. Boucher, *France and the American Tropics...*, p. 109-10

11. Lettre de Colbert à La Barre, 11 juillet 1662. Pierre Clément (dir.), *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, (Paris, Imprimerie impériale, 1863), tome 2, p. 226-27.

12. Francis Parkman, *France and England in North America*, (New York, Library of America, 1983), vol 2, p. 66.

13. Robert Le Blant, « Le livre de raison de François de Tapie de Monteil, capitaine au régiment de Poitou (1661-1670) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 134 (1960), p. 562-573 ; Robert Le Blant, « Le Livre de raison de François de Tapie de Monteil, capitaine au régiment de Poitou (1661-1670) (suite) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 141 (1960), p. 109-121.

14. Le Blant, « Le livre de raison (suite)... », p. 111.

En suite les vaisseaux cinglerent droit à Caïenne, et ils y arriverent en peu de temps. Monsieur de Tracy ayant fait sommer le Gouverneur Hollandois, de rendre l'Isle aux François, ausquels elle appartenoit, il la rendit sans difficulté ; et Monsieur de la Barre s'y arresta, conformément aux ordres du Roy<sup>15</sup>. »

Sachant que Tracy et La Barre ne s'entendent pas, comme on le verra par la suite, on peut se demander si Le Mercier évoque un différend entre Tracy et La Barre.

La meilleure source jusqu'ici sur la prise de Cayenne est l'histoire des Antilles de Jean-Baptiste du Tertre, publiée à partir de 1667<sup>16</sup>. Du Tertre, ancien missionnaire, n'assiste pas à l'expédition mais il tire peut-être des renseignements des deux prêtres de son ordre qui voyagent avec Tracy. De plus, il a accès à certains documents officiels et en a même transcrit, telle que la lettre de cachet du roi à La Barre dans laquelle il lui donne toute autorité à Cayenne sauf si Tracy se voit obligé d'employer ses troupes pour prendre la colonie<sup>17</sup>. Cela donne au futur gouverneur toute motivation pour ne pas avoir recours à la violence.

Du Tertre est assez critique de La Barre, tout comme l'historien Jacques François Artur, médecin à Cayenne au XVIII<sup>e</sup> siècle et auteur d'une histoire de la colonie, qui emprunte à du Tertre son chapitre sur la prise de 1664 et ajoute des observations tranchantes qui s'appuient sur sa connaissance approfondie de la Guyane<sup>18</sup>.

Le rapport, un manuscrit de sa contribution à une meilleure compréhension de la prise de Cayenne est au cœur de la présente étude.

Aucune des sources citées ne parle de Jean Christophe Chalon, qui a laissé une *Relation* manuscrite de 22 feuilles écrites recto verso, aujourd'hui à la Bibliothèque patrimoniale Villon de Rouen<sup>19</sup>. Cette *Relation* nous offre le récit le plus détaillé de l'expédition : le voyage, la prise de possession, les débuts de colonisation française, les indigènes, la faune et la flore. Comme avec tout document pourtant, la question de son authenticité se pose. L'auteur se décrit comme notaire et dit qu'il exerce de telles fonctions dans la nouvelle colonie : « Lon travaille presentement aux habitations et mesme Jay fait plusieurs contractz de donations de terre que lon fait de deux cens pas de longueur et cent pas de largeur<sup>20</sup>. » Il n'a pas été possible de vérifier ces contrats puisqu'en 1676, lors d'une brève occupation

15. Thwaites, Reuben Gold (ed.), *The Jesuit Relations and Allied Documents: Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France: 1610-1791* (Cleveland, Burrow, 1896-1901), 49, p.218.

16. Jean-Baptiste du Tertre, *Histoire générale des Ant-isles de l'Amérique* (Paris, Jolly, 1667-71), tome III.

17. Du Tertre, *Histoire générale...*, t. III, p. 22.

18. Jacques François Artur, *Histoire des colonies françaises de la Guianne* (dir. Marie Polderman) (Cayenne, Ibis Rouge, 2002). Entre autres historiens qui suivent du Tertre citons : Jean-Baptiste Labat, *Voyage du Chevalier des Marchais en Guinée, Isles Voisines, et à Cayenne, fait en 1725, 1726, 1727* (Amsterdam, la Compagnie, 1731), t. 3 ; Adrien Dessalles, *Histoire générale des Antilles* (Rambouillet, Raynal, 1847), t. 1.

19. Bibliothèque patrimoniale Villon de Rouen, Mss 1789 (Montbret 784), « Relation du voyage depuis le Port de la Pallisse pres de l'Isle de Ré Jusques en l'Isle de Cayenne fait par Jean Christophe Chalon Notaire Greffier en ladite Isle Terre Ferme de la Merique Equinoctiale et faisant la charge d'Escrivain pendant la Routte dans le Vaisseau de la Dauphine. » Nous respectons l'orthographe et la ponctuation du manuscrit.

20. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 19r.

de Cayenne, les Hollandais ont « eu le soin de brûler les registres et les minutes du greffe et du notariat »<sup>21</sup>. Dans les registres paroissiaux on ne trouve aucun Chalon de 1677 à 1715.<sup>22</sup> Chalon ne figure pas non plus dans les deux recensements nominatifs de Cayenne de mars 1685 et septembre 1685<sup>23</sup>. Il aurait donc quitté la colonie avant 1685 ou y serait mort avant 1677 sans laisser de descendance. L'auteur de la *Relation* est probablement parisien, vu qu'il parle « de feu Monsieur Vannier marchand boucher a Paris mon amy.<sup>24</sup> » Or un notaire appelé Christophe Chalon a exercé ses fonctions à Paris pour l'Etude Notariale XVIII de 1640 à 1669<sup>25</sup> et serait tout vraisemblablement l'auteur de notre *Relation*.

Les grandes lignes de la *Relation* correspondent bien à ce qui se trouve dans d'autres sources mais deux aspects – les détails inconséquents et l'humilité – soulignent le bien-fondé du document. Les détails inconséquents permettent de conclure que cette *Relation* est tirée surtout d'un journal intime et que l'auteur était bien présent lors des événements qu'il raconte. A Cayenne surviennent des détails qui par leur banalité donnent un ton authentique au récit :

« ... vue il y a des envyeux partout l'on fist recit a Monsieur De la Barre que lon m'auoit fait present dVne Barrique d'Eaue de Vie laquelle me fut donnée en faveur et pour [15v/16r] le vin du marché par un marchand de Cleron qui auoitourny les vaisseaux d'eaue de vie laquelle demie Barrique ledit S<sup>r</sup> delabarre disposa apres me l'avoit demandée ne luy osant refuzer quoy que cela me fit de la peine je fus obligé de la faire mettre a terre et par lordre dudit S<sup>r</sup> De la barre l'on en fist present audit S<sup>r</sup> gouverneur hollandois<sup>26</sup>. »

Un récit dénué d'anecdotes sonne faux. A titre d'exemple, l'étude récente d'un rapport du voyage de Gonneville aux Terres Australes a conclu que le caractère très vague des observations ainsi que le manque de faits divers permettent de douter de l'authenticité du document<sup>27</sup>.

L'humilité dont fait preuve l'auteur renforce elle aussi l'authenticité du document. Tandis que l'auteur du rapport de Gonneville cherche à devenir évêque des Terres australes, Chalon par contre ne demande rien, ne glorifie pas son rôle ; il écrit simplement ses souvenirs. On l'a engagé pour formuler des phrases légales et il ne prétend pas faire plus, rejetant tout ton héroïque. A Madère, pendant qu'il regarde une procession religieuse, il s'avoue victime d'un vol :

« Et estant a laditte Procession je fus [4r/4v] assez malheureux quil me fut coupee par Vn Portugais ayant son chapelet en main et Vne grande

21. J. F. Artur, *Histoire des colonies françaises de la Guianne*, p. 252.

22. ANOM, Etat Civil, Guyane. On constate pourtant des lacunes dans l'état civil de Cayenne, notamment en 1679 et 1680.

23. ANOM, Colonies, C14/2, Recensement de mars 1685, fo 166-168 ; Recensement de septembre 1685, fo 173-180.

24. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 6r.

25. Archives Nationales, Archives notariales parisiennes, MC/ET/XVIII/232 – MC/ET/XVIII/328.

26. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 15v-16r.

27. William Jennings, « Gonneville's Terra Australis : Too good to be true ? », *Australian Journal of French Studies*, 50(1) (2013), p. 75-86 ; v. aussi Margaret Sankey, *Abbé Jean Paulmier, « Mémoires touchant l'établissement d'une mission chrestienne dans le troisième monde : autrement appelé, la terre australe, méridionale, antartique & inconnuë »* (Paris, Honoré Champion, 2006).

paire de Ciseaux en l'autre sous Vn long manteau, Vne grosse touffe de ruben sur mon espaule senestre<sup>28</sup>. »

Et encore à Cayenne : « [...] ensuite nous nous transportâmes à la grande terre ou Jallay avec bien de la peine à cause d'une chute qui m'éstoit survenue<sup>29</sup>. »

De telles descriptions de la vie ordinaire donnent un aperçu personnel et renforcent l'authenticité de la *Relation*.

Grâce à Chalon, il est possible de trancher entre deux sources contradictoires concernant la composition de la flotte qui va à Cayenne. Selon Colbert de Terron, cousin du ministre qui s'occupe de la Marine dans l'Aunis-Saintonge, le vaisseau amiral, le *Brézé*, part avec l'*Aigle d'or*, le *Saint-Sébastien*, la *Sainte-Anne*, la *Justice*, la *Paix* et le *Jardin de Hollande*<sup>30</sup>. Du Tertre quant à lui explique que le *Brézé* est accompagné du *Terron*, de la *Dauphine* et trois autres vaisseaux qu'il ne nomme pas<sup>31</sup>. Chalon s'accorde avec du Tertre et dénombre les six vaisseaux et leurs capitaines, à savoir<sup>32</sup> : le *Brézé*, M. Foran [Job Forant, capitaine de vaisseaux renommé], le *Teron* [sic] (M. Michault), la *Dauphine* (M. Baron), la *Marie* (M. Gabaret), l'*Esperance* [sic] (MM. Lucas et Dupont) et le *Saint-Anthoine* (M. Delbée)<sup>33</sup>. Les bateaux mentionnés par Colbert de Terron vont transporter des troupes du régiment Carignan-Salières mais quitteront La Rochelle plus tard pour la Nouvelle-France sans passer par Cayenne.

Selon La Barre, tout se passe bien pendant la traversée :

« ...ie mis à la Voile à la Rochelle le 26. Fevrier 1664. & apres vne heureuse Navigation découuris les Terres hautes de Cayenne le vnième May de la mesme année, les Escales des Isles de Madorc & de S. Jacques du Cap-vert, ayant allongé nostre Navigation de vingt jours<sup>34</sup>. »

D'autres ne trouvent pas la navigation si heureuse. De nombreux officiers et colons dans la flotte doivent être au courant de ce qui s'est passé sous Brétigny en 1643 et sous Royville en 1652. Dans les deux cas, le caractère des commandants se révèle pendant le voyage à Cayenne. Dans le cas de la colonie de Brétigny, le récit de Paul Boyer, publié en 1654 et dédié à Colbert, est une lecture obligatoire puisqu'il offre maints détails sur comment s'établir en Guyane ; d'après Boyer, la Guyane a du potentiel mais la folie de Brétigny est la raison principale de l'échec de la colonie. Cette folie se manifeste pendant le voyage lorsque le gouverneur

28. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 4r-4v.

29. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 14r.

30. Auguste Jal, *Abraham Du Quesne et la marine de son temps* (Paris, Plon, 1873), t. 1, p. 329.

31. J.-B. Du Tertre, *Histoire générale...*, t. 3, p. 24.

32. J. C. Chalon, *Relation...*, fo. 1v.

33. Ce Delbée est sans doute le même qui cinq ans plus tard va à Ardres, près d'Ouidah, établir un comptoir pour la Compagnie des Indes Occidentales. V. Delbée, 1671, « Journal du voyage du Sieur Delbée aux isles dans la coste de Guinée », dans J. de Clodré, *Relation de ce qui s'est passé dans les isles et terre-ferme de l'Amérique* (Paris, Clouzier, 1671), t. II, p. 347-558. V. aussi Pierre Bardin, « Louis Delbée, capitaine négrier », *Bulletin de Généalogie et d'Histoire de la Caraïbe*, septembre 2014, [www.ghcaraiibe.org/articles/somarticles.html](http://www.ghcaraiibe.org/articles/somarticles.html). Bardin cite le testament de Delbée de 1673 qui demande à la veuve Baron du Havre de s'occuper de ses papiers ; elle serait probablement la veuve du capitaine de la *Dauphine*.

34. J.-A. de La Barre, *Description...*, p. 4-5.



commence à se comporter comme un roi, en nommant par exemple un premier écuyer, un maître d'hôtel et un chancelier, des titres ridicules pour une petite expédition de quelques centaines de personnes<sup>35</sup>. Quant à Royville, même si le livre le plus important sur son expédition sort en France quelques mois après le départ de La Barre et Tracy, d'autres publications sont disponibles, sans parler des vétérans à bord qui racontent directement leurs expériences<sup>36</sup>. Bouchardeau, par exemple, co-fondateur de la Compagnie de la France Equinoctiale et intendant de La Barre, a voyagé en Guyane, aux Antilles et a des contacts à Madère<sup>37</sup>. Toutes ses sources vont confirmer que lors de la traversée Atlantique, Royville imite Brétigny, surtout lorsqu'une escale à Madère devient tournée royale pendant laquelle lui et le gouverneur de l'île se régalaient à qui mieux mieux. Royville refuse tout conseil, traite les colons comme des sujets, s'emporte si l'on tente de le conseiller et finalement dresse une lettre au roi dénonçant ses officiers<sup>38</sup>. Ceux-ci, craignant un nouveau Brétigny, le poignardent et jettent son corps dans l'Atlantique avant même d'arriver à Cayenne. Il est peu surprenant alors si après ces précédents les colons de l'expédition de La Barre et Tracy sont attentifs à ce que font leurs chefs pendant le voyage vers Cayenne.

Déjà à La Rochelle la compétence de La Barre inquiète Colbert de Terron, qui écrit à son cousin que :

« M. de La Barre ne m'a pas paru fort propre pour commander d'autres hommes, et c'est assurément de son côté qu'il y a le plus à craindre ; mais, avec les précautions que l'on a prises par le moyen de M. de Tracy, j'espère que, quelque chose qui puisse arriver par la faute du sieur de La Barre, l'on aura le temps d'y remédier<sup>39</sup>. »

Le « quelque chose » commence à Madère. Pour des raisons protocolaires (le gouverneur de l'île refuse de saluer le roi de France), Tracy reste à bord. La Barre, par contre, « mit pied à terre accompagné de ses gardes & officiers de sa Suite au Bruit du Canon tant de nos Vaisseaux que dudit fort et alla loger chez ledit Sieur Biart Consul françois ou il fut receu avec toutes sortes de Contentements. Lequel S<sup>r</sup> Biart le conduisit au fort de laditte Isle accompagné de ses gardes ou il fut receu par tous les habitants qui estoient sous les armes avec applaudissement et Bienveillance d'amitié. & auquel S<sup>r</sup> Biart, ledit S<sup>r</sup> Delabarre fit present dvn fort beau fuzil espée et Baudroier enrichy et garny de passemment dor fin, et le fuzil & poignée d'Espée garnis de pierreries<sup>40</sup>. »

35. P. Boyer, *Relation...*, p. 29.

36. Le *Voyage de la France équinoxiale* de Biet sort en avril 1664. Les documents sur l'expédition de Royville sortis avant le départ de La Barre et Tracy comprennent : J. de Laon, sieur Daigremont, *Relation du voyage des François fait au Cap de Nord en Amérique* (Paris, Pepingue, 1654) ; Anon, *Lettre écrite de Cayenne contenant ce qui s'est passé en la descente des François & leur établissement en l'Amérique* (Paris, Luyne 1653) ; Bibliothèque nationale de France, Cartes et Plans, GE D-8051, Israël Silvestre, *La descente faite par les François en la terre ferme de l'Amérique* (1653 [la date attribuée de 1665 par la BNF est erronée]).

37. J.-B. du Tertre, *Histoire générale...*, t. 3, p. 31.

38. Anon, *Lettre écrite de Cayenne*, p. 5.

39. Colbert de Terron à Colbert, 16 mars 1664. Dans A. Jal, *Abraham Du Quesne...*, t. 1, p. 330.

40. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 3r-3v.

Royville est resté trop longtemps à Madère, une « faute notable » pour son expédition<sup>41</sup>. Ses colons ont trop fait la fête avec les habitants et trop consommé de vivres destinés à leur survie à Cayenne. La Barre traîne aussi sur l'île et de plus il écarte Bouchardeau qui, vu son expérience et ses correspondants à Madère, devait s'occuper du ravitaillement. Selon du Tertre, « Le sieur Bouchardeau se sentant opprimé, se mit sous la protection de Monsieur de Tracy, & ne voulut plus avoir de communication avec Monsieur de la Barre<sup>42</sup> ». Chalon le confirme en parlant « d'Vne petite discorde qui arrive entre ces deux généraux causée par le Sieur Bouchardeau<sup>43</sup>. »

De Madère la flotte se rend aux îles du Cap Vert ; du Tertre, préoccupé une fois de plus par le protocole, note le nombre de coups de canon tirés pour saluer les vaisseaux royaux. Du Tertre constate néanmoins que les deux prêtres qui accompagnent Tracy rencontrent sur l'île de Santiago un « Curé More qui estoit fort bon Theologien<sup>44</sup> ». Chalon rencontre aussi « le Curé dudit lieu neigre de nation et fort scavant<sup>45</sup> », mais on a l'impression qu'il en parle comme l'une des curiosités du lieu, tout comme le volcan de « l'Isle de Jougne [Fogo] Sousfrée Bruslante Incessamment<sup>46</sup> ». Il raconte la traversée de l'Atlantique du point de vue d'un homme de la terre qui n'a jamais quitté son pays natal, parlant surtout des escales et rarement de la mer.

La flotte s'arrête dans des îles différentes de l'archipel sans manifester l'urgence d'aller à Cayenne ; c'est Tracy à chaque fois qui donne l'ordre de partir, craignant peut-être que La Barre ne veuille rester plus longtemps que nécessaire comme à Madère. Tant d'escales prolongent le voyage et sapent la discipline.

« Nous ne fusmes pas plustost a terre que l'enseigne du Brezé & le Sieur Renault truchements pour la langue portugaises [sic] fisrent Vn Combat dans lequell ledit sieur Renaut [sic] pensa estre tué sans l'assistance dudit S<sup>r</sup> Baron<sup>47</sup>. »

Plus il y a d'escales, plus il y a de risques. En quittant l'île de Santiago, la *Marie* connaît des problèmes.

« Par un bonheur particulier et le secours de quelques personnes restées a terre nous sauvasmes ledit Vaisseau de la Marie qui aller eschoir sur une Roche, par le moyen de l'Ancre qui chassoit, sy par malheur ledit Vaisseau se fut perdu il y avoit une perte fort considerable dautant qu'il estoit lesté de quantité de munitions de guerre, Vivres, Breuvages & marchandises<sup>48</sup>. »

La Barre a beau dire dans sa *Description* que le voyage est sans incident, Chalon nous apprend le contraire.

Quant à la conquête de Cayenne, Chalon contredit d'autres chroniqueurs en la représentant comme l'œuvre de La Barre et non celle de

41. A. Biet, *Voyage de la France équinoxiale...*, p. 36.

42. J.-B. du Tertre, *Histoire Générale...*, t. 3, p. 27.

43. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 14r.

44. J.-B. du Tertre, *Histoire Générale...*, t. 3, p. 28.

45. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 8r.

46. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 5v.

47. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 8r.

48. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 7r.



Tracy. Lorsque la flotte arrive à Cayenne les vaisseaux de la marine royale ne peuvent jeter l'ancre devant le fort hollandais :

« Le vingtiesme dudit mois de May sur les trois heures apres midy, nous mouillames l'Ancre a quatre lieues du fort Et Ce landemain vingt Vn nous levasmes lancre sur les huict a neuf heures du matin. Nous [10r/10v] Entrasmes a la faveur de la marée et quatre vaisseaux que nous estions Mouillames l'ancre attendu que le Breze ni le Teron ne peuvent entrer a cause des roches et se retirerent du coste de la grande terre<sup>49</sup>. »

La description des problèmes de mouillage est tout à fait typique, bien que le dernier plan de Cayenne de 1653 porte la mention suivante : « Port capable de contenir 4 000 vaisseaux<sup>50</sup> ». Le manque d'un bon port pour les bateaux à fort tirant d'eau expliquera en grande partie l'isolement de la Guyane au cours des siècles à venir. Le *Brézé* et le *Teron*, trop grands pour la rade de Cayenne, resteront à la merci des vents et courants. Tracy, après son différend avec La Barre, ne mettra jamais pied à terre à Cayenne et, battu par les vagues dans le *Brézé*, ne songera qu'à partir aux Antilles aussi vite que possible. Son expérience avec La Barre l'informe du travail qui l'attend dans d'autres colonies où là aussi les gouverneurs se comportent parfois comme des rois. Peu surprenant alors que Tracy ne reste qu'une semaine au large de Cayenne. La Barre dira dans sa *Description* qu'il a « été fortement soutenu & secondé par cette Illustre Compagnie [la sienne] qui a servy de baze à celle des Indes Occidentales<sup>51</sup> ». Le nom de Tracy ne paraîtra nulle part dans son livre.

D'après du Tertre et la *Relation* des Jésuites de 1664-65, Tracy dirige personnellement la conquête de Cayenne. L'historien transcrit un ordre officiel selon lequel le vice-roi envoie le sieur de Flavigny, ancien soldat (et probable assassin) de Royville, « avec quelques Officiers, & une Escorte de Soldats » négociant avec le gouverneur hollandais<sup>52</sup>. Chaloupe qui estoit du Teron et estant a terre accompagne de ses Messieurs Je me Transporté au fort de Ceperou.<sup>53</sup> » Peut-être que Flavigny ne fait

49. J. C. Chalou, *Relation...*, fo 10r-10v. L'auteur a dû se tromper en mettant le 20 et 21 mai alors que les dates sont le 10 et 11 mai, puisque le traité avec les Hollandais date du 18 mai. V. ANOM, Colonies, C14/1, fo. 69, « Traité fait entre les nations hollandoise, indiens et juifs habitants de Cayenne ».

50. BNF, Cartes et Plans, GE D-8051. Silvestre, *La descente faite par les François...*

51. J.-A. de La Barre, *Description...*, p. 4.

52. J.-B. du Tertre, *Histoire Générale...*, t. 3, p. 29. Thwaites, Reuben Gold (ed.), *The Jesuit Relations*, 49, p.218.

53. J. C. Chalou, *Relation...*, fo 10v. Parmi ces officiers, Rémy Guillouet d'Orvilliers épousera la fille de La Barre. Il suivra son beau-père en Nouvelle-France puis retournera à Cayenne, où il deviendra gouverneur, comme son fils et petit-fils après lui, pour faire durer la dynastie La Barre à Cayenne de 1664 jusqu'en 1763. Le major de Thienne sera l'un des colons les plus importants de Cayenne et figurera dans le recensement de Cayenne en 1685 (ANOM, C14/2, fo 166. Recensement de Cayenne de mars 1685).

que transmettre le message de Tracy à La Barre puisque c'est Chalon qui va rencontrer le gouverneur hollandais :

« J'entray dans la maison du gouverneur du fort au droit de laquelle estoit [sic] quatre ou cinq meschantes pieces de Canon de fer sans affue et posees sur le ventre a terre fort mangees de rouille. Je Montay a la chambre de Monsieur le Gouverneur Holandois qui estoit assis en une chaise tenant Une espece de Singe que l'on appelle dans l'Isle Sapajou avec Un Romarin Vn animal qui a deux nez [11r/11v] et Pattes fendues par cinq endroits soubz poil noirastre<sup>54</sup>. »

Cette scène révèle que les Hollandais n'ont aucune capacité militaire ; Chalon a aperçu la milice à l'extérieur du fort, « environ Cinquante hommes soubz les armes en tres mauvais Equipage », et à l'intérieur les canons rouillés, qui sont très probablement ceux abandonnés en 1653 par la compagnie de Royville<sup>55</sup>. La Compagnie hollandaise des Indes Occidentales ne doit pas trop s'intéresser à Cayenne, dont elle aurait autrement contribué à la défense. La scène révèle aussi que la maison du gouverneur n'est pas une simple case mais possède un étage, ce qui suggère une certaine prospérité. Le capitaine Languillet, lors de sa visite en 1660-61, a qualifié les colons de « pauvre gens » « mal établis », mais depuis, comme le montrent les recherches de Hulsman et al., Cayenne est devenue prospère, suite à l'arrivée de bateaux négriers, de nouveaux colons et d'un nouveau gouverneur, Quirijn Spranger<sup>56</sup>. Ce Spranger, selon du Tertre « un homme de merite & en credit parmy ceux de sa Nation », « fort en repos dans cette Isle, aimé de ses habitans, avec deux bonnes sucreries, & quantité d'esclaves »<sup>57</sup>, n'est arrivé qu'en juin 1663 pour remplacer le gouverneur Langedijck, devenu trop querelleur aux yeux des négociants d'Amsterdam<sup>58</sup>. La Barre prétend dans sa *Description* que les Hollandais miséreux ne font rien pour faire valoir les terres, comme si l'arrivée des Français est une délivrance et non une conquête.

« A ma descente en cette Isle, d'autres gens moins résolus eussent esté épouuantéz par le nombre de nos malades, par les restes languissans de la Colonie Hollandoise que nous trouuames en ce lieu, & par les malédictions que ces pauvres gens donnoient à vne Terre qu'ils n'auoient daigné cultiuer<sup>59</sup>[.] »

La *Relation* de Chalon fait désormais contrepoids. A part la maison à étage de Spranger, elle parle de belles habitations et montre que La Barre n'est pas fiable dans ses descriptions. Les visages hollandais tristes dont parle La Barre, tout comme l'attitude nonchalante de Spranger qu'observe Chalon, seraient dus à la perte de leur colonie devant une force française importante plutôt qu'à la pauvreté et la faim.

54. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 11r-11v.

55. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 10v.

56. Lodewijk Hulsman, Martijn Van den Bel & Nathalie Cazelles, « 'Cayenne hollandaise' : Jan Claes Langedijck et Quirijn Spranger (1654-1664) », *Karapa: Revue d'anthropologie des sociétés amérindiennes anciennes, d'histoire et d'archéologie coloniale du bassin amazonien et du plateau des Guyanes*, 4 (2015), p. 27-38.

57. J.-B. du Tertre, *Histoire Générale...*, t.3, p. 30.

58. L. Hulsman et al., « 'Cayenne hollandaise'... », p. 35.

59. Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre, *Description de la France Equinoctiale, cy-devant appelée Guyanne* (Paris, Jean Ribou, 1666), p. 5.

Greffier et notaire, Chalon doit rédiger le traité de reddition. Dans sa *Relation* il fait le détail des conditions demandées par Spranger, comme la reconnaissance des propriétés existantes et la liberté de conscience aussi bien pour les Hollandais que pour les juifs. La Barre accepte rapidement toutes ces conditions, pressé selon Chalon, par le nombre de colons malades dans la flotte qu'il faut mettre à terre aussitôt que possible. Les Français ont dû voir les plantations de canne à sucre, qui exigent une main-d'œuvre spécialisée qu'ils ne souhaitent pas chasser de Cayenne.

Chalon ne parle pas de Tracy pendant la préparation du traité de reddition sauf pour dire qu'il reste à bord du *Brézé*. Le vice-roi se comporte comme s'il prévoit l'échec de la colonie et veut s'en éloigner. Lorsqu'on lui envoie une première version du traité, Tracy commente et signe chaque article. Parfois il approuve par un « Bon » ; pour des questions de dépenses, il écrit que La Barre en sera responsable. En tant que vice-roi de Louis XIV il ne peut approuver l'article demandant « le libre & public exercice de Religion » de la « Nation Judaïque » ; il marque alors « Renvoyé à M. de la Barre »<sup>60</sup>. Dès que Cayenne redevient française, le 18 mai 1664, on décharge rapidement les bateaux et Tracy part quelques jours plus tard pour les Antilles, d'où il communique ses inquiétudes à Colbert. Le ministre lui répond que :

« Les qualitez de l'Esprit de M. de la Barre me sont connües des les temps mesme qu'il estoit employé dans les provinces du Royaume, La description que vous en faites se rapporte fort au jugement que j'en ay formé il y a longtemps, Et ce que l'on en doit esperer de bon, C'est que devant envisager l'employ qu'il a comme sa derniere ressource, Il y a lieu d'Esperer qu'il s'y mesnagera d'une manière, que si les affaires ne vont pas aussy bien sous sa conduite qu'il seroit a desirer, au moins ne tourneront-Elles point a cette pente fascheuse qui les gasteroit absolument ; Mais si l'on s'appercevoit qu'effectivement il travaillast a se faire un establissement particulier independemment de sa Compagnie, Il seroit aysé d'y remedier promptement, Cette Espece de folie dans un temps comme celuy cy seroit asseurement bien tost reprimée[.]<sup>61</sup>.

La Barre a compris que ce poste est son dernier espoir puisqu'il ne déclare pas l'indépendance ; la présence de la marine royale aux Caraïbes limite ses possibilités. Cayenne n'échoue pas, malgré les épidémies qui tuent un colon sur trois dans l'année qui suit leur arrivée. « Il courut d'abord que lon fust a terre Vne maladie de flux de sang et de ventre, Ensuite la dissenterie et des Quatorze cens [14v/15r] personnes mises a terre il n'en resta que huict cens soixante<sup>62</sup>. » L'absence de bateaux de France censés ravitailler la colonie tous les trois mois contribue aussi à une mortalité élevée<sup>63</sup>. La colonie a beau être sous l'autorité directe du roi, elle se trouve aussi isolée que sous les entreprises privées précédentes. Pour aider la Compagnie des Indes Occidentales, Colbert a interdit le commerce étranger dans les colonies françaises, qui dépendaient

60. J.-B. du Tertre, *Histoire Générale...*, t. 3, p. 31-32.

61. ANOM, Colonies, C8B/1, 13, Lettre de Colbert à Tracy, 22 septembre 1664.

62. J. C. Chalon, *Relation...*, fo. 14v-15r.

63. ANOM, Collection Moreau de Saint-Méry, F3/22, « Mémoire historique sur la Guyane de 1663 à 1690 », fo. 25.

de vaisseaux hollandais. Si Cayenne n'échoue pas, c'est grâce au travail déjà fait par les Hollandais, les juifs et surtout les esclaves. La Barre prétend dans son livre que Cayenne est très pauvre au moment de son arrivée ; il n'admet pas que l'habitation de Spranger, qui comprend « vingt-six habiles nègres avec six enfants.<sup>64</sup> », vaut tellement cher que pour l'acheter il doit s'associer à son frère, de Lézy.

Chalon fournit des renseignements supplémentaires sur les ventes d'habitations qui suggèrent la formation rapide d'une aristocratie coloniale. Une association d'officiers dont M. de Clerbourg, parent de La Barre, achète une belle habitation tandis que de Lézy devient propriétaire de dix-huit esclaves<sup>65</sup>. L'emprise directe de la famille La Barre sur la colonie, basée sur l'achat de ces habitations toutes faites, durera plusieurs générations ; pendant près de 75 ans du premier siècle de colonisation, un La Barre ou un allié sera gouverneur de Cayenne<sup>66</sup>. De plus, La Barre lui-même deviendra gouverneur général des Îles puis de la Nouvelle-France.

Après les événements du voyage et de la conquête, Chalon décrit en quelques lignes le pays et ses habitants indigènes. Comme Jean Mocquet, visiteur en Guyane au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>, et La Barre, qui parle d'un « printemps perpétuel<sup>68</sup> », Chalon évoque un paradis où la vie est facile. « La pesche est Bonne » dit-il ; « la chasse elle est merveilleuse »<sup>69</sup>. Les indigènes sont palikur, peuple voisin des Kali'na (ou Galibi) qui occupaient l'île de Cayenne au moment des colonies françaises précédentes et qui en ont bien souffert, notamment à cause du massacre surprise lancé par les colons de la compagnie de Royville<sup>70</sup>. Les Hollandais ont établi de bonnes relations avec les Palikur, et La Barre, qui souhaite que cela continue, accueille le chef palikur local tous les jours au fort et troque du poisson et de la viande boucanée qu'il amène contre de l'alcool et des « cristaux »<sup>71</sup> Chalon ira parfois seul sans inquiétude chez les Palikur. Il ne les considère ni bons sauvages ni cannibales, mais simplement comme des gens différents avec qui l'on peut faire du commerce.

« Quand on vat a la chasse lon rencontre des Carbetz de sauvages et a mon esgard jay eu assez de Bonheur que je suis entre de dans quelques fois seul. Ilz me regaloient de Crabes de chasse et de poisson bien est vrai que jauois toujours ma Callebasse [21r/21v] plaine d'Eaue de Vie ce quilz aiment fort. Je trouve la nation des Sauvages Palicours Qui habitent dans l'Isle fort bonne en leur manière de Vivre fort sobres de leur bouche ont Vn soin

64. ANOM, Colonies, C14/1, 82. Achat de l'habitation de Spranger, 26-27 mai 1664.

65. J. C. Chalon..., *Relation*, fo. 19r-19v.

66. De 1664 à 1763 on dénombre parmi les gouverneurs deux La Barre, un de Lézy, trois d'Orvilliers (dont le premier est gendre du premier La Barre) et le marquis de Férolles. Le lien de parenté entre ce dernier et les La Barre n'est pas établi mais on remarquera que le château de La Barre se trouve dans le village de Férolles (Seine-et-Marne).

67. Jean Mocquet, *Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales* (Paris, Heuqueville, 1617).

68. J. A. de La Barre, *Description...*, p. 27.

69. J. C. Chalon, *Relation...*, fo. 20r-20v.

70. La Barre (*Description...*, p. 36) attribue leur chute uniquement à deux autres facteurs non-négligeables : les maladies européennes et les batailles perdues contre les Palikur.

71. Sans doute des perles. V. Laurier Turgeon, « French Beads in France and Northeastern North America during the Sixteenth Century », *Historical Archaeology*, 35,4 (2001), p. 58-82 : p. 60-61.

particulier de leurs enfans les femmes trauailent a des litz de coton et les hommes trauailent a faire de la cassave pain de racine que nous Mangeons[.] Sy tost que leurs enfans sont nez Ils les frottent de rocou qui leur Endurcit la peau. attendu quilz sont nuds se sont gens qui ont grand foy les uns envers les [21v/22r] autres mais aussy dabord que l'on a manqué de paroolle enuers eux ilz ne vous croient plus<sup>72</sup>. »

Par contre, les esclaves demeureront invisibles à ces yeux si ce n'est lors des ventes d'habitations. Aux îles du Cap Vert il a découvert que l'on peut être « neigre de nation et fort scavant »<sup>73</sup>, mais à Cayenne les Africains ne sont que des meubles.

Malgré cette dernière lacune, la *Relation* de Jean Christophe Chalon fournit une description jusqu'alors inédite de la conquête de Cayenne en 1664. Elle est le seul document fiable écrit par un témoin de la conquête. La Barre, bien que témoin, se vante trop pour être fiable. Tapie de Monteil a peut-être accompagné Tracy mais comme lui n'a pas foulé le sol de la Guyane. Le père Le Mercier, auteur de la *Relation Jésuite* de 1664-65, n'y était pas présent. Du Tertre demeure la meilleure source parmi ceux qui ne sont pas témoins. Chalon, notaire-greffier sans prétention, fait preuve d'une voix indépendante qui nous donne la meilleure version des premiers moments de l'empire colonial de Louis XIV.

---

72. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 20v-22r.

73. J. C. Chalon, *Relation...*, fo 8r.

